
Protéger l'Environnement, J'adhère !

Critères d'attribution et aide pour monter un dossier

Ce document présente l'ensemble des critères sur lesquels s'appuiera le jury pour étudier les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets « Protéger l'environnement, j'adhère ! ». Il a pour but de rendre attentif les enseignants et les animateurs nature et environnement aux différents aspects à anticiper et à prendre en compte dans le montage du dossier.



Contact Ariena

Guillaume Simon – Tél. : 03 88 58 38 47 – Mail : guillaume.simon@ariena.org

1. Etablir un partenariat entre un enseignant et un animateur professionnel en éducation à l'environnement

Le dossier devra :

- identifier l'animateur partenaire : nom, prénom et structure associative,
- être co-construit avec l'animateur partenaire, et signé par celui-ci

Ce partenariat se concrétisera dans le montage du projet et tout au long de celui-ci par des échanges réguliers entre animateur et enseignant.

2. Réaliser une ou des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Le projet doit aboutir à la réalisation d'actions visant à accueillir la nature, préserver l'environnement (jardin pour les pollinisateurs, hôtel à insectes, système de tri à l'école, compost, etc.).

Une campagne de sensibilisation peut être une de ces actions, mais celle-ci doit être liée à des actes concrets (sensibilisation au tri mis en place dans l'établissement par exemple).

Quelles que soient ces actions, elles doivent être :

- définies, choisies et réalisées avec et par les élèves,
- faites pour la préservation de l'environnement.

Un projet proposant de la découverte sans inscrire les élèves dans l'acte de préserver ne sera pas retenu.

3. Inscrire la classe dans une démarche de projet

Quelle que soit le cheminement pédagogique choisi, les élèves doivent être acteurs du projet.

Le dossier doit montrer les différentes étapes du projet (en indiquant une estimation de durée pour chaque étape).

Le tableau de partenariat présentant les étapes et les actions/activités mises en place est le support qui permettra au jury de comprendre avec précisions :

- la démarche pédagogique
- le rôle de chacun
- la complémentarité entre enseignant et animateur
- comment les élèves sont acteurs

Partenaires et membres du comité « Protéger l'environnement, j'adhère ! » :



4. Privilégier l'expérimentation et le contact avec le terrain

Le dispositif Protéger l'environnement j'adhère privilégie les démarches pédagogiques basées sur l'expérience et le contact, le vécu dans la nature, le « vivre dehors ». Ainsi, le projet devra nécessairement s'inscrire dans cette idée de sortir de la salle de cours afin que les élèves établissent un contact direct avec la nature, l'environnement proche en lien avec le thème.

5. Le projet doit répondre aux objectifs des programmes scolaires.

Spécifier en quelques lignes, en quoi le projet permet d'y répondre. L'idée n'est pas de faire un copier coller du BO mais d'en tirer des éléments importants permettant de relier le projet et de montrer au jury que le projet a été construit au regard de ces programmes.

6. Inscrire le projet en lien avec le projet d'établissement

Rappeler les lignes du projet d'établissement dans lesquelles le projet PEJ s'inscrit.

Si plusieurs classes souhaitent monter un projet, un maximum de deux classes par établissement pourra être soutenu la même année. 2 dossiers devront alors être proposés (1 par classe), chaque dossier devra être porté par un enseignant différent. Les projets doivent être complémentaires mais surtout pas identiques.

7. Inscrire le projet de la classe dans le contexte local

Si le territoire est engagé dans une démarche visant la préservation de l'environnement (ex : Plan local de prévention des déchets, Plan Climat, Agenda 21, Gerplan, plan de gestion local, changement de système de tri,...) et que votre projet est en lien avec cette démarche, il sera bon de le mentionner.

8. Participer à l'exposition finale

L'exposition a lieu chaque année deuxième quinzaine de juin. Le choix du support est libre et est à l'appréciation de la classe (panneaux, film, diaporama, maquette, livre, etc.).

Quelle que soit la forme, les supports d'exposition devront mettre en évidence :

- un rappel du projet déposé,
- les étapes du projet illustrées par ce qui a été réalisé,
- les actions réalisées par les élèves.

9. Ne pas avoir été soutenu pendant au moins les deux dernières années scolaires

Pour pouvoir faire une demande de dossier par exemple pour la rentrée 2017-2018, l'enseignant porteur du projet devra ne pas avoir été soutenu ni pour l'année scolaire 2016-2017, ni pour l'année scolaire 2015-2016.

Selon les cas, par exemple un enseignant qui aurait changé d'école d'une année sur l'autre, le jury peut s'intéresser à certains dossiers. Se renseigner avant de faire le dossier.

Pour des projets de même qualité (selon l'appréciation du jury) un enseignant n'ayant jamais été soutenu sera toujours prioritaire.

Partenaires et membres du comité « Protéger l'environnement, j'adhère ! » :

